



Berne, le 3 novembre 2006

Destinataires :

USCA Union suisse des coopératives de cautionnement des arts et métiers
SAFFA Société coopérative de cautionnement des femmes suisses
UBS Union de Banques Suisses
CS Credit Suisse
UBCS Union des banques cantonales suisses
USBR Union suisse des banques Raiffeisen
RBA Holding des banques régionales suisses
ASB Association suisse des banquiers
USAM Union suisse des arts et métiers

Ordonnance sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises

Ouverture de la procédure d'audition

Mesdames, Messieurs,

L'initiative parlementaire sur l'examen et le renforcement du cautionnement des arts et métiers a été acceptée à une large majorité par le Parlement lors de la session de Flims. Le délai référendaire court jusqu'au 25 janvier 2007.

Parallèlement aux débats au Parlement, le Département fédéral de l'économie (DFE) a préparé un projet d'ordonnance sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises. Nous soumettons maintenant ce projet aux départements cantonaux de l'économie publique, à l'Union suisse des coopératives de cautionnement des arts et métiers (USCA), à la Société coopérative de cautionnement des femmes suisses (SAFFA), aux grandes banques, aux banques cantonales et régionales ainsi qu'aux milieux intéressés dans le cadre d'une audition d'une durée de deux mois. **Le délai de l'audition est fixé au vendredi 5 janvier 2007.** Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant cette date.

Dans le projet d'ordonnance et les commentaires y relatifs, il s'agit de préciser de quelle manière doivent être exécutées les tâches essentielles que la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises assigne au DFE. Les tâches confiées à celui-ci sont principalement la procédure de reconnaissance et les mécanismes d'octroi des aides financières, notamment en ce qui concerne la participation à la couverture des pertes, les frais administratifs et les prêts de rang subordonné.



Nous vous remettons, en annexe, l'ordonnance sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises et les commentaires y relatifs, en vous priant de nous donner votre avis. Des exemplaires supplémentaires du dossier d'audition peuvent être consultés ou téléchargés à l'adresse Internet <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>. Nous vous envoyons également une copie de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises.

Nous vous prions de bien vouloir nous communiquer votre avis à l'adresse suivante : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Direction de la promotion économique, Politique PME, Effingerstrasse 27, 3003 Berne, ou à l'adresse électronique : Patrick.Laederach@seco.admin.ch

En vous remerciant d'ores et déjà de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Département fédéral de l'économie DFE

Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Annexes :

- Projet mis en consultation et rapport explicatif
- Liste des destinataires
- Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises